

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRÉSOR
A *

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2021

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le vendredi 26 mars 2021 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : le 22 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 10. Votants : 11.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Membres présents : Mmes PERRY PIVET PORCHERON. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine PIVET.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- Communication : remonter auprès de Mme PIVET articles et photos pour le bulletin communal trimestriel.
- Urbanisme : rendez – vous lundi 29 mars à 10h00 avec le notaire pour une estimation de la maison 19, Grande Rue. Et rendez – vous le mercredi 31 mars avec la communauté de communes pour le projet de création d'activités au n°32 de la Grande Rue.
- Energie partagée : réunion le 02 avril d'échanges avec l'animateur région sur la stratégie à adopter pour le photovoltaïque.
- Aménagement des abords de la collégiale : relevé bornage le 06 avril.
- Fleurissement : plantation de haies réalisée et achat de fleurs en cours.
- Aménagement urbain : fabrication de containers en bois pour le tri sélectif. Conclusion du chantier de restauration du mur d'enceinte du cimetière.
- Géothermie : l'Etat autorise la dérogation pour le rejet dans l'Indrois.

Délégations confiées au Maire :

- Décision n°2021-07 : acquisition d'un broyeur à végétaux auprès du garage LOISEAU pour un montant de 2 995 € HT.
- Décision n°2021-08 : vente du pont élévateur de l'ancien garage automobile pour un montant de 2 000 €.
- Décision n°2021-9 : imputation de charges locatives à l'ADMR pour la mise à disposition de la maison sociale.
- Décision n°2021 – 10 : mise en conformité du paratonnerre de la collégiale par l'entreprise GOUGEON pour un montant de 861 € HT.
- Décision n°2021-11 : souscription de l'assurance aquapac auprès de la société SAF – environnement pour un montant de 3 557, 50 €.
- Décision n°2021-12 : achat d'une tonne à eau auprès de Mme Odette SAMAIN pour un montant de 150 €.
- Décision n°2021-13 : renouvellement des contrats de maintenance des logiciels Mairie auprès de l'entreprise BERGER – LEVRAULT pour un coût de 1 943, 58 € HT.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 26 février 2021.

Il est approuvé par les conseillers.

Intercommunalité

1. Modifications des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve les modifications statutaires de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Gestion des bâtiments communaux

2. Réfection de la maison d'habitation 06, rue Abel Marinier.

Les propositions sont les suivantes :

- Lot peinture : entreprise LAHAIE 11 234, 28 € HT, entreprise BERLOQUIN 5 825, 57 € HT avec pose de placo et de baguettes.
- Lot électricité : entreprise BEGUIN 3 120 € HT, entreprise JAMIN : ventilation simple à 197, 91 € HT, VMC hydroréglable à 982, 28 € HT, radiateurs réglage manuel 1 291, 43 € HT, radiateurs à réglage digital 1 395, 73 € HT. Mise aux normes obligatoire : 497, 52 € HT.
- Lot plomberie : entreprise BOILEAU 4 319 € HT avec pose de cloisons et faïence, entreprise ARNAULT 4 222, 29 € HT.
- Lot plâtrerie faïence : entreprise DE SOUSA : 2 040 € HT.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve les devis des artisans suivants :

- Lot peinture : entreprise BERLOQUIN à 5 825, 57 € HT.
- Lot électricité : entreprise JAMIN avec ventilation simple à 197, 91 € HT, radiateurs réglage manuel à 1 291, 43 € HT, mise aux normes obligatoire : 497, 52 € HT.

3. Restauration de l'école 51, Grande Rue.

Les propositions sont les suivantes :

- Lot peinture : entreprise LAHAIE 9 631, 50 € HT, entreprise BERLOQUIN : 7 323, 30 € HT.
- Lot électricité : entreprise BEGUIN chaudière électrique 4 700 € HT, chauffage électrique 6 670 € HT. Entreprise JAMIN : chaudière électrique 5 395, 20 € HT, chauffage électrique 4 791, 79 € HT, pompe à chaleur 12 967, 39 € HT, socle béton 499, 68 € HT, circuit de désembouage 591, 24 € HT.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise BERLOQUIN d'un montant de 7 323, 30 € HT pour le lot peinture et sursoit à sa décision pour le lot électricité dans l'attente d'une proposition complémentaire pour la pompe à chaleur.

Aménagement urbain

4. Projet géothermie : devis forage.

Dans le cadre de ce chantier, l'entreprise retenue doit réglementairement être agréée Geoqual et Qualiforage, deux agréments réalisés par l'ADEME et le BRGM.

Deux entreprises ont été consultées pour ce chantier : l'entreprise VAN INGEN et la société EXEAU TP. Cette dernière décline la consultation, l'entreprise VAN INGEN présente une offre à 61 677, 50 € HT.

Délibération :

Le Conseil municipal retient l'entreprise VAN INGEN avec une proposition à 61 677, 50 € HT pour le forage utile au chantier géothermie.

5. Aménagement des Balcons de l'Indrois : approbation des devis du parcours famille.

A l'issue de la consultation, il est proposé au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

- Equipement en jeux : entreprise KOMPAN avec une offre à 7 446, 50 € HT.

- Réalisation des abris : entreprise HEMON 11 702, 48 € HT pour la charpente, entreprise GOBARD 2 860 € HT pour la maçonnerie.
- Aménagement d'une place PMR : entreprise BUSSE & PROVOST avec une offre à 4 763, 75 € HT.

L'opération s'élève au total à 32 865, 28 € TTC.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve les devis d'un montant total de 32 865, 28 € TTC, utiles à la réalisation du parcours famille au niveau des Balcons de l'Indrois.

6. Avenant à la convention de mise à disposition des Balcons de l'Indrois avec le Groupement Agricole Foncier de la Terre de Montrésor.

M. le Maire présente le projet d'avenant avec le GAF permettant de préciser la répartition des rôles et de la gestion du parcours des Balcons de l'Indrois.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de mise à disposition des Balcons de l'Indrois.

7. Appel à projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).
A court terme, M. le Maire propose de présenter le projet d'aménagement des entrées des Balcons de l'Indrois et pour l'étape 2023-2026 un aménagement de voirie en centre bourg intégrant une mise en lumière.
8. Appel à projets du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
De même, à court terme serait présenté l'aménagement des abords de la collégiale et le bâti 32, Grande Rue en terme de transition écologique. Et pour l'étape 2023-2026, l'aménagement de la Ronde en lien avec Chemillé/Indrois et la réalisation d'un parking au niveau du cimetière se chemillé.
9. Appel à projets du programme Leader.
Dans l'immédiat, le projet d'espace pour artisans serait déposé et le projet d'aménagement de la Ronde pour le prochain programme.
10. Echange de terrains avec le Conseil départemental d'Indre – et – Loire.
Le bornage se déroulera le 31 mars prochain.

Affaires scolaires

11. Point sur la rentrée scolaire 2021.
Pour la rentrée scolaire prochaine, deux postes d'enseignants sont maintenus dont l'un contribuera pour moitié au rapprochement avec le collège.

Questions diverses

Travaux au niveau de la sacristie : reprise de mobilier et d'une partie du plancher par l'entreprise BALLU pour un coût de 3 457, 20 € TTC.

Formalisation du cahier des charges utile à la géothermie.

Débat sur le choix des équipements pour les luminaires à remplacer dans la commune.

Réalisation en cours du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Prévoir une note d'information dans le prochain bulletin d'informations sur les risques d'inondation.

Envisager la mise en place d'un plan de prévention en cas de sinistre au sein du château.